

UN LIBRARY

NOV 29 1979



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/ISA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.1/34/L.51
27 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Point 45 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Etude des arrangements institutionnels relatifs au processus
du désarmement

Incidences administratives et financières du projet
de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.30

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.30 du 16 novembre 1979, l'Assemblée générale, entre autres choses, prierait le Secrétaire général

a) d'effectuer, avec le concours d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude générale dans laquelle seraient évalués les besoins institutionnels présents et les besoins estimatifs futurs des services de l'Organisation des Nations Unies chargés des questions de désarmement, où seraient définis des fonctions, une structure et un cadre institutionnel susceptibles de répondre le cas échéant à ces besoins, y compris les incidences juridiques et financières, et où seraient formulées des recommandations relatives à d'éventuelles décisions à prendre ultérieurement en la matière;

b) de présenter un rapport final à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

2. Pour effectuer l'étude demandée le Secrétaire général a l'intention de faire appel à 20 experts gouvernementaux qui tiendraient quatre réunions au cours des 20 prochains mois.

3. Compte tenu de l'hypothèse que les experts auraient droit au remboursement des frais de voyage et à une indemnité journalière de subsistance équivalant à ceux des fonctionnaires de la classe D-1 et que les réunions dureraient une semaine (dans le cas de la première et de la quatrième réunion) et deux semaines (dans le cas de la deuxième et de la troisième réunion), le montant total des dépenses correspondantes s'élèverait à 140 900 dollars.

4. Les réunions du groupe d'experts exigeraient des services d'interprétation en cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français et russe) et la traduction de documents à établir avant, pendant et après la session (180 pages au total). Le coût de ces services de conférence s'élèverait à 228 600 dollars.

5. En résumé, si le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.30 était adopté, il entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 369 500 dollars.